



AVIS AU PUBLIC

Il est porté à la connaissance du public que par délibération du 13 novembre 2020, le collège des bourgmestre et échevins de la commune de Troisvierges, a décidé :

qu'à l'occasion des travaux de modernisation - d'une conduite d'eau et du réseau de télécommunication le long du chemin rural (vers Lukeschbaach) entre le CR337 Troisvierges – Binsfeld et la Z.I. in den Allern, il y a lieu de porter les restrictions suivantes à la circulation ;

- **Route barrée dans les deux sens du tronçon du chemin rural (vers Lukeschbaach) entre le CR337 Troisvierges – Binsfeld et la Z.I. in den Allern, comme indiquée en couleur rouge sur le plan annexé, de lundi 16 novembre 2020 jusqu'à la fin des travaux. Cette disposition sera indiquée par le signal C,2a.**

La circulation y sera signalée conformément aux prescriptions de Code de la Route.

Les infractions aux dispositions du présent règlement sont punies conformément aux dispositions de l'article 7 modifié de la loi du 14.02.1955 concernant la réglementation de la circulation sur toutes les voies publiques, tel que cet article a été amendé par la loi du 13.06.1994 relative au régime des peines.



Troisvierges, date qu'en tête.
le bourgmestre:
signé Edy Mertens



Enlever le « fin des travaux »